Quatrième Année. — N° 326. *Bureau du Journal :* Rue de la Mairie, 6. Mercredi, 29 Juin 1864.

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
3	Dim....	st Martial.		● N. L. le 4, à 11 h. 49' du mat.
4	Lundi.	st Florent.	Bagnac, Sousceyrac, Souillac.	◑ P. Q. le 12 à 11 h. 57' du mat.
5	Mardi..	se Zoé.	Dégagnac, Frayssinet-le-Gourdonnais	○ P. L. le 19, à 11 h. 3' du soir.
6	Mercr..	O. de st P. P.	Puy-l'Évêque.	◐ D. Q. le 26, à 2 h, 62' du soir.

SERVICE DES POSTES.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).
Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.
Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h 45 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	9 h 30 s.
Castelnau-de-Montratier.	7 h. s.	10 h s.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2(*), Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h s.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Arrivée des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gramat, St.-Ceré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	8 h 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h. soir.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considerée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numero, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 29 Juin 1864.

BULLETIN

La dernière séance de la conférence s'est tenue samedi, 25. Le lendemain, 26, expirait la suspension d'armes. Les hostilités ont repris à l'heure qu'il est, et la guerre va recommencer, en Danemark, plus terrible que jamais.

Quelle sera l'attitude de l'Angleterre dans cette conjoncture? L'opinion du *Morning-Post* est que la Grande-Bretagne sera forcée de prendre part à l'action. « L'Angleterre n'y est-elle pas préparée? s'écrie-t-il; l'ardeur de la nation est-elle morte? On verra bientôt combien ces soupçons sont mal fondés. Nous ne nous imaginons nullement que les mesures que proposera le gouvernement dans l'intérêt national lui concilient les suffrages de l'opposition, mais nous sommes heureux de voir le pays mettre son honneur au-dessus de l'ambition d'un parti, et si le peuple est appelé à faire connaître son opinion, il deviendra évident que jamais, dans sa longue carrière, lord Palmerston n'aura été plus complètement le vrai ministre de l'Angleterre. »

Vaines paroles, croyons-nous. Pour le Danemark, pas plus que pour la Pologne et l'Italie, le cabinet Anglais ne fera rien; l'isolement où s'est placée l'Angleterre par sa politique égoïste lui interdit toute action sérieuse. « Là où l'Angleterre trouvait autrefois des intimités, et jusqu'à un certain point des solidarités, dit la *France*, elle rencontre aujourd'hui des défiances et même des sentiments hostiles. — Le Danemark lui-même, qu'elle semble prendre sous sa protection et qu'elle ne protége pas, n'a plus qu'une foi douteuse dans les promesses de concours qu'elle lui prodigue sans les réaliser jamais. »

L'arbitrage proposé adroitement par l'Angleterre, et devant être offert à Napoléon III, pouvait seul changer la situation, et à la grande satisfaction du cabinet de Londres, la *Gazette Autrichienne*, qui avait accueilli cette nouvelle, adjurait déjà le Souverain de France de ne pas se soustraire à cette mission de paix quelque lourde qu'elle eût été. Voici en quels termes :

« Napoléon III et son gouvernement, dit la *Gazette autrichienne*, ont déployé dans le conflit dano-allemand un tact, une prévoyance qui font de la France le juge arbitral le plus compétent. Sans s'attirer les préventions du Danemark, la France a su se gagner les sympathies de l'Allemagne. La perspicacité et la sagacité de celui qui siége sur le trône de France sont une garantie qu'il ne sera pas facile de trouver ailleurs une décision prompte et équitable. La France est toujours restée spectatrice, il est vrai, mais elle a observé les évènements avec la plus minutieuse attention. Le gouvernement français n'a pas été étranger à tout ce qui s'est dit pour ou contre. Il connaît la matière à fond; l'Empereur des Français est donc en mesure d'embrasser le problème dans toute son étendue et de le maîtriser complètement. »

L'arbitrage n'a pas été acceptée. La situation reste fausse pour le cabinet de Londres, et le *Morning-Post* persiste à dire que l'Angleterre a fait trop ou trop peu pour rester maintenant les bras croisés.

Le roi de Wurtemberg vient de mourir. Il était âgé de 83 ans, et régnait depuis 1816. Le prince Charles, son fils, né en 1823, et marié en 1846 à une sœur de l'empereur actuel de Russie, lui succède au trône.

L'auguste défunt a ordonné, dans son testament, que ses obsèques eussent lieu avec simplicité et sans aucune des pompes usitées jusqu'ici pour les funérailles royales.

Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Rome : « La dernière entrevue du comte de Sartiges avec Sa Sainteté Pie IX a été marquée par une grande cordialité. Pie XI a exprimé à l'ambassadeur de France son désir que Napoléon III puisse réparer les fautes de la politique européenne pendant l'année dernière. De semblables encouragements font le plus grand honneur au Souverain pontife, et trouveront probablement accès dans le cœur du Souverain qui tient, jusqu'à un certain point aujourd'hui, le sort de l'Europe dans ses mains. »

L'anniversaire de la bataille de Solferino a été célébré avec pompe en Italie. A Florence, les maisons ont été illuminées.

Des manifestations populaires en l'honneur de Garibaldi devaient avoir lieu à Naples. Elles ont été empêchées par l'autorité.

Une correspondance de Constantinople fait connaître que le prince Couza a obtenu du sultan la sanction sous réserve des récentes mesures prises à Bucharest. Le prince doit rentrer incessamment dans ses états.

On attend, à St-Nazaire, le paquebot qui apportera la nouvelle du débarquement à la Vera-Cruz de l'Empereur et de l'Impératrice du Mexique. Il est toujours question du retour prochain d'une partie de notre armée expéditionnaire.

La guerre d'Amérique se fait toujours avec le même acharnement de part et d'autre. Les avis qui en arrivent constatent des revers et des succès. Rien de définitif ne se fait encore espérer. De grandes opérations se poursuivent en Virginie.

Le feu contre les fortifications d'Alsen a été ouvert par les Prussiens, dimanche matin à 6 heures.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Kœnigsberg, 26 juin, soir.

Le *Gourrier de Vilna* annonce, dans sa partie officielle, que trois habitants nobles du gouvernement de Kowno, MM. Marcel Wilkiewicz, Domaze Szablewicz, et Sigismond Preniewicz, ont été condamnés à mort pour participation à l'insurrection et pendus, le 17 juin, sur l'emplacement de l'ancien bourg d'Ibiany.

Londres, 27 juin.

On lit dans le *Times* : Nous croyons que le gouvernement annoncera aujourd'hui qu'ayant bien et dûment considéré la situation de l'Angleterre, il juge compatible avec l'honneur national et avec sa propre politique de s'abstenir de faire la guerre. Le gouvernement admet cependant qu'il puisse être créé une situation qui obligerait l'Angleterre à examiner de nouveau les résolutions à prendre, attendu que l'existence de la monarchie danoise importe à l'Europe et à l'Angleterre. Mais tant que la guerre est limitée aux possessions continentales du Danemark, il n'y a pas de raison d'abandonner la politique suivie jusqu'à présent. L'opposition ne manquera pas cette occasion pour diriger une attaque contre le gouvernement. Le parti conservateur pourrait bien annoncer, dès ce soir, son intention de renverser le gouvernement, mais il est probable qu'il attendra encore un jour. Demain doit avoir lieu, chez le marquis de Salisbury, une grande réunion des membres conservateurs des deux Chambres. La motion, arrêtée dans cette réunion, sera probablement communiquée dans la soirée au Parlement. La discussion commencerait jeudi et pourrait bien durer jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

Le *Times* ne croit pas que l'Angleterre soit engagée par son honneur à faire la guerre. Il dit que la nation est opposée à la guerre.

Londres, 27 juin.

Le *Morning Herald* fait l'historique des erreurs du cabinet dans la question danoise et il insiste sur la nécessité où se trouve le cabinet de se résigner.

D'après le *Daily News*, l'Autriche, la Prusse, et la Russie auraient pris un arrangement pour la garantie de leurs territoires respectifs. La Sainte Alliance serait rétablie. Le *Daily News* ajoute que le gouvernement Anglais doit agir selon les circonstances et ne pas engager prématurément les forces du pays. L'attitude la plus sage est d'observer avec patience.

Buckarest, 26 juin.

Le prince Couza, en arrivant mercredi à Giurgevo, a été reçu avec enthousiasme. Un bâtiment de guerre ottoman qui s'y trouvait en station a salué le prince par des salves d'artillerie.

A Buckarest le même accueil enthouiaste a été fait à son Altesse.

Jeudi on a ressenti ici un tremblement de terre. La Valachie est affligée par une inondation presque générale qui a détruit les ponts et les villages et qui a enlevé les récoltes et les bestiaux. Plusieurs quartiers de Buckarest ont été envahis par les eaux. Le prince, qui les a parcourus hier à cheval, à dû gagner, à la nage; les endroits les plus menacés. Il a fait organiser des secours, distribuer de l'argent et du pain et dresser des tentes sur toutes les places la garnison entière est sur pied.

Les résultats politiques du voyage du Prince à Constantinople causent une joie générale.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 29 Juin 1864.

L'AMENDE HONORABLE

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

4

II

(Suite.)

— Elle n'est pas faite pour être lue à un roi si galant.

— Chose écrite par vous ne peut jamais me déplaire, mon ami.

— Quand même elle attaquerait les filles d'Eve?

— Encore? Pauvres femmes! Vous êtes leur ennemi mortel.

— Pardon; mais, en juge inflexible, je dis toujours la vérité.

— Lisez-moi donc vos vers, et je prendrai la défense des dames. »

Quevedo tira un papier de sa poche et donna lecture d'une satire spirituelle et mordante, attribuant aux femmes tout ce qui se fait de mal, tout ce qui arrive de funeste sur la terre.

« Votre plume a été trempée dans le fiel, don Francisco! lui dit le roi quand il eut fini.

— Sire...

— Quelle impertinence! J'applaudis à votre talent, mais je condamne votre doctrine. Traiter avec ce fier dédain un sexe enchanteur! Vous jugez sévérement les femmes.

— Parce que je les connais bien.

— Soyez plus sincère; ne confondez pas dans un égal mépris les vertueuses et les coupables.

— Chacun, sire, ne peut parler que d'après sa propre expérience. Un pauvre hidalgo campagnard n'a point droit d'espérer de grand succès et de brillantes conquêtes. Mais un prince aimable et entreprenant comme Jupiter doit réussir toujours, et les grâces qu'il répand doivent engendrer des vertus qu'il ne m'est point donné de connaître.

— N'enviez pas des triomphes que remporte le roi, et non l'homme.

— Mais quand l'homme a des mérites qui n'empruntent rien à la royauté...

— Flatteur! dit Philippe en souriant.

— Je ne flatte point; mais un malheureux de mon espèce, qui n'est rien ici-bas...

— Pourquoi donc cette peur et cette mauvaise opinion de la femme? Vous avez été marié, Quevedo?

— Permettez, sire, que je réponde à cette sanglante épigramme. Ma femme était honnête et vertueuse.

— Je le sais.

— Sinon je l'aurais tuée, dit fièrement Quevedo.

— Remarquez que je plaisantais, reprit le roi.

— Oui, sire, elle était digne de tous les éloges; mais c'était une exception. Elle se nommait *Espérance*; mon Espérance morte, où en retrouverai-je une autre, soit noble, soit plébeienne, qui vaille ce qu'elle valait?

— En cherchant bien et jugeant sans passion, vous la rencontreriez, j'en suis sûr. Si Dieu nous prête vie, je vous ferai bien confesser quelque jour l'injustice de vos préventions.

— Cela me paraît difficile. Je reste convaincu que la femme est un fléau, et bien sage qui se défie de..,

— Madame la gouvernante de son Altesse l'infante, annonça l'huissier de service, ouvrant une des portes.

— Qu'elle entre! dit le roi. Pourquoi riez-vous, Quevedo?

— Parce que, au moment où je disais : « bien sage qui se défie de... » le nom de la comtesse est venu terminer la phrase, comme un avertissement du ciel. Prenez garde, sire!

— Bah! que puis-je avoir à redouter de la comtesse Blanche?

— Que sais-je?... elle est femme.

— Dieu garde Votre Majesté! dit la comtesse en entrant.

— Approchez, chère gouvernante, répondit gracieusement le roi. Vous voilà plus belle et plus éblouissante que jamais.

— Ah! sire, je ne mérite pas un compliment si flatteur.

J'en appelle à don Francisco, reprit le Roi.

— Alors, je suis perdue.

— Pourquoi demanda Quevedo.

— Vous détestez les femmes.

— Mais j'adore les divinités, répliqua-t-il d'un ton badin.

— Si vous venez, dit le roi, me demander une grâce, je serais heureux, comtesse, que le projet de contracter un nouveau mariage y fût pour quelque chose. »

Elle pâlit et répondit d'une voix altérée :

« Non, sire; je me trouve fort bien comme je suis... Permettez que j'expose à Votre Majesté le sujet qui m'amène. L'auguste princesse mon élève...

— Que lui arrive-t-il? Parlez.

— Que Votre Majesté se rassure : la jeune infante jouit d'une santé parfaite, grandit en gentillesse et en intelligence, et montre déjà, dans un âge si tendre, quel sang illustre coule dans ses veines.

— Alors de quoi s'agit-il?

— Votre Majesté a permis à Constance, la menine de la princesse, de se marier ces jours-ci. Son poste devient vacant; il faut le remplacer.

— En effet, je veux que rien ne manque à ma fille.

— Si Votre Majesté n'a pas disposé de cet emploi, je lui proposerai une jeune fille digne de succéder à Constance.

— Je n'ai rien promis à personne, et je ferais injure, comtesse, à votre caractère de gouvernante de ma fille et au dévouement que vous apportez à lui servir de mère, si je négligeais de vous consulter sur les affaires qui concernent son service. Quelle est votre protégée?

— Une orpheline pauvre, honnête, de sang noble, modeste et bien élevée...

— Et jolie? demanda vivement le roi.

— Oh! comme un ange. Mais ce n'est pas là ce qui la rend recommandable à mes yeux.

— Pourquoi? Un visage agréable est toujours une lettre de recommandation. Je veux que ma fille chérie soit entourée d'anges aux traits riants, et non pas de figures moroses qui l'effraient.

— Cette jeune personne est fille d'un capitaine qui fut réformé en Flandre et mourut dans la misère, victime du comte-duc.

— Et quelle étoile vous a conduite, demanda Quevedo, au réduit obscur où cette perle vivait ignorée? La charité chrétienne, sans doute?

— Le hasard, répondit la comtesse avec embarras. Un prélat respectable m'a parlé d'elle.

— Enfin, reprit Philippe, c'est vous qui la présentez, et cela suffit pour que je l'accepte.

— Sachant bien, Sire, que l'on n'invoque jamais en vain votre royale bonté, j'ai amené l'orpheline.

— Faites-la entrer tout de suite.

— Il y a quelque mystère là-dessous, dit Quevedo pendant que la comtesse allait chercher sa protégée.

La reproduction est interdite.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le *Moniteur :*

Une dépêche télégraphique de Londres annonce que la conférence a tenu le 25 sa dernière séance.

C'est samedi, 26, qu'a expiré la suspension d'armes.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* fait observer, par l'organe de M. Paulin Limayrac, que le langage tenu par la presse étrangère, et notamment par les journaux allemands, à l'occasion de la proposition d'arbitrage faite par le cabinet britannique est la meilleure preuve de la sagesse et du désintéressement qui n'ont cessé d'inspirer l'Empereur et son gouvernement dans la question des Duchés. En effet, la presse allemande, tout en repoussant l'arbitrage, est unanime pour reconnaître que jamais arbitre n'avait offert plus de garanties que l'arbitre choisi par l'Angleterre :

Noble récompense d'une politique toujours modérée et toujours équitable, le choix de l'arbitre proposé par l'Angleterre, en honorant le souverain qui en est l'objet, honore également le gouvernement qui en a eu l'initiative.

Lorsque, selon nous, le cabinet britannique s'est trompé ; lorsque nous avons cru remarquer dans sa politique des hésitations de nature à surexciter plutôt qu'à calmer les passions dans les deux partis, nous l'avons dit avec franchise. C'est une raison de plus pour rendre justice à la persévérance des efforts du gouvernement anglais dans le sens d'une solution pacifique. La conférence était une louable tentative dont le succès nous paraissait douteux, mais à laquelle nous nous sommes associés loyalement. Les projets de conciliation que l'Angleterre s'est efforcée de faire prévaloir dans toutes les réunions de la conférence sont également à son honneur, et la dernière proposition couronne dignement cette politique. Il est regrettable que cette proposition n'ait point été acceptée par les belligérants, telle qu'elle était formulée et dans les conditions où elle pouvait être efficace.

LA FRANCE.

Voici en quels termes, *La France* résume, d'après ses correspnodances de Londres et sous la signature de M. Renauld, les impressions britanniques :

Grande agitation dans tous les mondes politique, financier, commercial.

Pensée parmi les hommes d'Etat qu'il est impossible de s'engager dans la guerre sur une petite échelle, et qu'une fois la flotte envoyée, il faut se préparer aux éventualités d'un conflit continental.

Répugnance absolue d'une partie des ministres à s'engager dans une lutte aussi considérable. Cette répugnance est partagée par un très-grand nombre de membres de la Chambre des communes de tous les partis.

Attitude de la reine favorable aux Allemands.

Attitude des tories qui gardent l'expectative, se contentent de blâmer le cabinet et n'osent se prononcer.

Attitude du prince de Galles, qui se rallie nettement à lord Derby.

Pléthore de richesses financière, industrielle, commerciale, qui alourdit pesamment toute combinaison politique par la complication des intérêts matériels.

Un sentiment très-vif de l'honneur compromis, de l'abaissement de l'influence nationale.

Incertitude générale.

Nous enregistrons ces renseignements, dit *la France,* il est facile de comprendre l'intérêt qu'ils présentent et l'attention que mérite le débat qui doit s'ouvrir lundi devant le Parlement britannique.

La même feuille contient un article de M. J. Cohen, sur la fin de la Conférence :

L'Europe sait maintenant à n'en pouvoir douter combien étaient injustes ses préventions ombrageuses contre la France, elle sait que Napoléon III n'aspire à remplir dans le monde moderne que le beau rôle de pacificateur et que sa grande ambition est de consacrer la puissance et le génie de notre patrie à la solution de toutes les questions menaçantes et à la consolidation de la paix du monde.

Eh bien ! si après s'être vainement fatiguées à résoudre diplomatiquement les conflits isolés ou épuisées dans des guerres stériles, les puissances européennes invoquaient l'impartiale décision de la France pour régler leurs différends, la France, rappelant la généreuse politique qu'elle a cherché à faire prévaloir dirait encore qu'il y a un arbitrage plus puissant, plus efficace, plus décisif, que celui d'un seul gouvernement quelque glorifié qu'il soit par la voix unanime de l'opinion, c'est l'arbitrage de toute l'Europe, tenant les solennelles assises d'un congrès général, et pacifiant, non pas un intérêt spécial, mais les intérêts communs de toutes les nations civilisées. »

LE MONDE.

— On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. X. de Fontaines :

« Depuis longtemps l'Allemagne rêve une flotte allemande. La conquête des duchés n'a pas d'autre motif. Maîtresse du Holstein, elle se trouve avoir des ports sur la Baltique et dans la mer du Nord; est-il probable qu'elle recule aujourd'hui devant les menaces de l'Angleterre. En supposant que les gouvernements le veuillent, le pourraient-ils en présence de l'excitation des masses ? Jamais peut-être la Grande-Bretagne ne s'est trouvée aussi embarrassée. Abandonner le Danemark, c'est, comme le disent les journaux anglais, descendre du premier rang au troisième, et faire de l'Angleterre la risée de l'Europe. Déclarer la guerre c'est se lancer tête baissée dans les hasards d'une entreprise grosse de périls de tous genres. L'orgueil crie : En avant ! et l'intérêt proteste. Qui l'emportera chez nos calculateurs voisins ?

LE NORD.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Kissingen, 22 juin, au journal *le Nord;* les lignes suivantes, que signe M. Camille Guinhut :

Le même travail qui se fait à Londres et à Constantinople, par l'intermédiaire des plénipotentiaires, se fait donc d'une manière plus intime par l'organe des souverains, mais dans le même esprit et dans le même but. Je ne me hasarderai pas à prédire ce qui en sortira, mais, dût la Conférence de Londres se dissoudre, ce travail se poursuivra. Ce qui me paraît certain, c'est qu'on cherche la paix. Il serait singulier qu'avec des dispositions aussi évidentes et aussi générales, on ne parvînt pas à éviter de rencontrer la question.

LE SIÈCLE.

On lit dans *la Revue hebdomadaire* publiée dans le *Siècle :*

Dans une semaine au plus nous verrons luire la liberté des théâtres. Quelle belle contredanse ! Le cothurne descendant à l'Ambigu et le mélodrame montant au théâtre français ! De la musique partout : opéra à la Porte St-Martin, à la Gaîté, aux Funambules. Aimez-vous la musique ! Vous en aurez pour votre argent. On parle de trois ou quatre salles qui se construisent ou vont se construire en attendant les autres; ressembleront-elles à celles d'aujourd'hui ? A ces salles sans air, sans lumière, sans écho, sans issues, espèces de fours hermétiquement fermés où l'on fait cuire, à la température de quarante degrés, les petits pains de la littérature dramatique ? Espérons que les architectes des nouveaux théâtres se préoccuperont un peu plus que leurs devanciers du confortable, de l'acoustique et de la ventilation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Élections départementales.

CONSEIL GÉNÉRAL. — 2me tour du scrutin.

Canton de Cajarc. — Inscrits, 2443. Votants, 2207 : M. Duphénieux, 1281; M. Rolland, 926.

Canton de Latronquière. — Inscrits, 2908. Votants, 2576 : M. Laborie, 1316; M. de Verdal, 1225.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Cajarc. — Inscrits, 2443. Votants, 2163 : M. Duffour, 1417; M. Vinel, 729.

FÊTE PATRONALE DE GOURDON.

La fête patronale de Gourdon a été célébrée, dimanche dernier, d'une manière splendide. Une foule considérable d'étrangers, accourus de toutes parts, peuplait la ville et lui donnait une animation inaccoutumée. Témoin oculaire de cette fête, nous allons essayer de décrire les diverses phases de son programme.

Dès huit heures du matin, la Société Ste-Cécile, de Cahors, qui avait prêté son concours fraternel et désintéressé, faisait son entrée dans la ville de Gourdon, où elle était reçue avec reconnaissance et enthousiasme. L'orphéon Gourdonnais s'est porté à sa rencontre et l'a accompagnée jusqu'à l'hôtel. Sur son parcours, la Société instrumentale a exécuté plusieurs pas redoublés qui ont, nous nous plaisons à le dire, satisfaits les nombreux auditeurs.

A dix heures et demie, une Messe solennelle a été chantée à l'église St-Pierre par l'Orphéon. Aux moments de l'Elévation et de la Communion, la Ste-Cécile a fait entendre plusieurs morceaux choisis. Là, au milieu d'un saint recueillement et d'un profond silence, son talent a été apprécié comme il méritait de l'être. Energie et vigueur dans les attaques, nuances parfaitement observées ; en un mot, l'exécution a dépassé de beaucoup ce qu'on pouvait attendre d'une Société encore peu éloignée de sa fondation.

De son côté, par le talent dont il a fait preuve en cette occasion, l'Orphéon a causé beaucoup de surprise parmi ceux des assistants qui, comme nous, savaient que cette Société était restée presque en état de dissolution pendant cinq mois et qu'elle n'avait repris ses répétitions que depuis une quinzaine de jours.

Nous nous plaisons à rendre hommage à l'aptitude naturelle que les membres de cette association possèdent pour le chant.

A deux heures, la Ste-Cécile a exécuté, sur la place St-Pierre, un de ses plus jolis morceaux, *Minerve*, fantaisie militaire, qui a été jouée avec beaucoup de goût et qui a fait grand plaisir. Aussitôt après ont commencé les jeux divers; ils ont rempli le reste de la journée. Parmi ces jeux, *la course à la bague* est celui qui a le plus excité la curiosité générale. Les concurrents étaient nombreux et la lice a retenti bien des fois de cris de déception ou de triomphe.

A 6 heures a eu lieu la procession des Pénitents blancs. — Son élégance et sa richesse nous paraissent difficiles à dépeindre.

Nous avons été surtout saisis d'un contraste frappant. A ce bruit confus qui s'élevait d'une foule immense, succéda soudain un religieux silence. La procession passait ; alors, en plein air, le prêtre du Christ donne la bénédiction, il présente le Saint-Sacrement, et tout un peuple tombe à genoux.

Un pareil spectacle est fait pour émouvoir les masses et produire de ces impressions qui ne s'effacent pas.

Un feu d'artifice des plus brillants, sorti des ateliers du célèbre pyrotechnicien Ruggieri, a été tiré sur la place du Majou, à neuf heures et demie, par M. Massol, artificier d'un grand mérite et enfant du pays.

La retraite aux flambeaux, exécutée par la musique et l'Orphéon a eu lieu à dix heures et demie sur les boulevards circulaires. Cette partie de la ville, tout illuminée de lanternes aux mille couleurs, offrait un coup-d'œil vraiment féerique. La foule compacte et bruyante, la musique qu'on entend au loin, les chants jetés dans l'espace par de robustes poitrines, et cette ceinture de feu, surtout, dont Gourdon seul à le privilége de pouvoir s'entourer, formaient un ensemble des plus imposants.

Un bal public a été ouvert à la Mairie, à onze heures. Décrire le charme de cette réunion nous paraît une tâche au-dessus des modestes facultés de notre plume ; et puis, nous l'avouons, à présent que nous voudrions rapporter les moindres détails de cette soirée, l'ensemble délicieux s'en présente aussitôt à notre esprit et nous ennivre encore de son souvenir : figures piquantes et belles ; toilettes fraîches et d'une simplicité élégante. O Gourdon, bien des villes doivent envier tes richesses sous le rapport du *sexe charmant*.

Faisons taire cependant notre imagination, et rendons hommage à MM. les Commissaires de la fête de la St-Jean et aux habitants de Gourdon. Nous ne serons ici que l'écho de tous ; nous avons été vraiment touché de l'accueil sympathique et de la franche cordialité qu'on n'a cessé de prodiguer aux étrangers. Ce sont, dans les fêtes, de ces parties qu'on ne mentionne pas au programme et qu'on voudrait bien trouver partout.

Antonin LAYTOU.

Les notables Commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront le dimanche, 3 juillet 1864, à 2 heures précises du soir, dans la Salle du Tribunal de Commerce, pour procéder au renouvellement du Président et de deux Juges de ce Tribunal.

Membres à renouveler. **— MM. Cangardel, 4e, président, rééligible ; Plantade, juge, non rééligible ; Chambert, juge, rééligible comme suppléant.**

On nous écrit de Salviac :

Il ne faut jamais jurer de rien. Ce proverbe vient malheureusement de se justifier. Le 27 du courant, le nommé Figeac, faisait des préparatifs pour ses noces qui devaient avoir lieu le lendemain. Une table étant devenue nécessaire pour les convives, il l'emprunta à son voisin qui ne s'opposa pas à ce que Figeac la fît passer par la croisée d'un premier étage. Mais le poids de la table entraîna Figeac, et sa chute sur le pavé fut si forte que ce malheureux a perdu pendant quelques instants la raison. M. le docteur Cuniac, lui a prodigué ses soins, et il a pu constater, après examen, que Figeac n'était que fortement contusionné et qu'il pourrait dans quelques jours procéder à son mariage.

On nous écrit de Laburgade :

Depuis le 18 juin, je remarque que nos blés

— Allons donc ! répliqua en riant Philippe. Quel mystère voulez-vous qu'il y ait ?

— Dieu et la comtesse le savent, reprit gravement le poète. »

Au même instant, la gouvernante rentrait, conduisant par la main une jeune fille d'une si éclatante beauté que le roi en fut frappé de surprise et de ravissement.

« Elle est belle, dit à voix basse Quevedo à Philippe.

— C'est une déesse, un chérubin ! répondit le roi. puis il ajouta tout haut : « Je vous rends mille grâces, comtesse, et l'infante aussi vous remerciera de ce magnifique présent. — Dès aujourd'hui, poursuit-il, s'adressant à la jeune fille, vous êtes menine de l'infante.

— Oh ! sire, balbutia-t-elle, comment vous exprimer ma reconnaissance ? »

Et elle s'agenouilla aux pieds de Philippe ; il lui tendit une main qu'elle baisa avec respect, tandis qu'il la dévorait des yeux.

« Relève-toi, mon enfant, lui dit-il, je ne veux que les filles de mes fidèles serviteurs s'humilient ainsi en ma présence.

— Surtout quand elle sont si jolies, murmura Quevedo, à part soi.

— Votre Majesté est la providence des malheureux ! s'écria la jeune fille. Sire, je n'ai rien fait encore pour mériter cet accueil ; mais, si la reconnaissance accomplissait des miracles, la mienne est si vive et si profonde qu'elle ne tarderait pas à me rendre digne de vos bontés.

— Tu l'es déjà, ma fille ; je devine bien tes qualités charmantes sous cette modeste candeur.

— Sire ! balbutia-t-elle confuse.

— Ton nom ?

— Isabelle Marcilla.

— Comtesse, présentez-la à la maison de l'infante.

La comtesse et Isabelle s'inclinèrent silencieusement et se rendirent aux appartements de la princesse. A peine seul avec Quevedo, le roi s'écria enthousiasmé :

« Avez-vous jamais vu beauté plus merveilleuse, don Francisco ?

— Joyau digne d'un roi ; recevez, sire, mes félicitations.

— Je les accepterais volontiers, car ces yeux-là ont allumé un incendie dans mon cœur. Mais cette enfant doit être, ou je me trompe fort, sage autant que belle.

— Bah ! elle est femme, les présents triomphent des plus récalcitrantes. D'ailleurs la comtesse ne l'a pas présentée sans dessein.

— Quel dessein pourrait-elle avoir ?

— Je l'ignore, mais je soupçonne quelque intrigue.

— Pourtant, si la gouvernante était ambitieuse, elle ne produirait point à la cour une personne si bien faite pour rivaliser d'influence avec elle.

— Pour qu'une femme s'intéresse si fort à une autre femme plus belle, il faut ou qu'elle l'aime d'une affection bien rare, ou qu'elle la déteste énormément, dit Quevedo en hochant la tête.

— Toujours sinistre, toujours sombre ! Etes-vous, Quevedo, un oiseau de mauvais augure ?

— Je ne suis qu'un pauvre vieillard...

— Qui radote quelquefois, interrompit Philippe en riant.

— C'est possible, répliqua le poète, riant aussi. A chaque fou sa marotte : vous aimez, Sire, toutes les femmes ; moi, je les crains toutes.

— Je voudrais avoir le temps de discuter avec vous sur ce chapitre ; par malheur, la prosaïque tâche d'entendre mes ministres et de signer des ordonnances me réclame pour le moment. Adieu, illustre poète ! Ah ! quel poids qu'une couronne ! »

« Oui, roi Philippe, pensa Quevedo demeuré seul, oui, le diadème est un lourd fardeau ; mais que t'importe ? Ce n'est pas à toi qu'il pèse. D'autres épaules soutiennent le faix du gouvernement, et certes, ce ne sont pas des épaules d'Atlas. Aussi — ô honte ! — pour proportionner la charge à leur faiblesse, ils l'allégent chaque année par la perte d'un royaume. Tu règnes, Philippe IV, mais le diable nous gouverne. O ma patrie ! »

Il fut interrompu par l'arrivée de Gonzalo d'Aguilera, à qui, on se le rappelle, il avait donné rendez-vous au palais.

« Sois le bienvenu, lui dit-il ; tiens, voici ta nomination. Il n'y manque plus que le sceau de l'Etat, que je vais y faire apposer. Attends-moi ici. »

A peine avait-il disparu que Gonzalo entendit, dans le corridor qui conduisait chez l'infante, une voix douce et claire prononcer ces trois mots :

« Je vous suis. »

Il tressaillit, prêta l'oreille et tourna les yeux, avec un mouvement de joyeuse curiosité, vers la porte qui donnait sur ce corridor. Quel ne fut pas son désappointement, lorsqu'elle s'ouvrit, de voir paraître une femme âgée et corpulente !

C'était dona Mencia, la duègne des menines. Mais elle n'était pas seule ; elle parlait à quelqu'un qui la suivait et que Gonzalo ne voyait pas encore. Il se cacha derrière un paravent et attendit. Une seconde après Isabelle Marcilla entrait à son tour, vêtue avec une richesse qui étonna son fiancé et lui serra le le cœur au lieu de le réjouir. Comment était-elle là ! Que venait-elle faire à la cour ? Et pourquoi ce luxe ? Telles furent les questions qui se présentèrent à l'instant même à l'esprit de Gonzalo. Dona Mencia disait à Isabelle des paroles flatteuses et encourageantes, mais d'un ton mielleux qui parut suspect au jeune homme. Après quelques instants, n'y tenant plus d'impatience et d'anxiété, il se montra tout à coup. Isabelle poussa un cri de surprise et de joie ; la duègne leur lança un regard soupçonneux en demandant :

« Qui êtes-vous, monsieur ? Que venez-vous faire ici ?

— Je suis son frère, répondit-il résolument, en échangeant un rapide coup-d'œil avec Isabelle.

— Est-il vrai ? reprit dona Mencia, s'adressant à la jeune fille.

— Oui, balbutia-t-elle, rouge comme une grenade et ne comprenant rien au mensonge de Gonzalo.

— Permettez-moi, madame, de dire deux mots à ma sœur, reprit-il.

— Soit, répliqua sèchement dona Mencia, qui n'était pas convaincue qu'on lui dit la vérité.

Gonzalo et Isabelle se retirèrent à l'écart et se mirent à causer à demi voix. La duègne les observait de loin et s'efforçait de saisir de temps à autre un mot de leur conversation.

« Toi à la cour, ma bien aimée ? dit Gonzalo avec un étonnement mêlé de douleur et d'inquiétude.

— Oui, répondit-elle joyeusement ; le roi prend pitié d'une pauvre orpheline.

— Quoi de surprenant à cela, s'il a vu ton visage ? Cette perle manquait à la couronne royale. O cour, la renommée ne ment pas !

— Je ne te comprends point ; que veux-tu dire ?

— Qu'ici tout est fallacieux ; que les prétendus biens y sont des maux, les grâces un déshonneur et les mépris un honneur. Ah ! que ne m'as-tu averti que le roi te mandait à sa cour ?

— Je n'en ai pas eu le temps, on est venu me chercher à l'improviste. Et moi, tout heureuse, je croyais te causer la plus agréable surprise.

— Au contraire, je n'en éprouvai jamais de plus pénible.

La suite au prochain numéro.

souffrent beaucoup de la manne que rend encore plus destructive l'action du soleil. Je donne pour conseil de moissonner quoique la récolte ne soit pas complètement mûre, et de lier le blé aussitôt qu'il sera sec, c'est le seul moyen, je crois, de sauver une récolte qui est gravement menacée.

SANSON, maître greffeur.

Vendredi dernier, vers une heure du soir, le nommé Theil (Hippolyte), jeune homme de 18 ans, de Lamativie, s'est noyé dans la Cère, où il était allé se baigner. On pense que ce malheureux, a succombé à la suite d'une indigestion. Tous les soins qu'on s'est empressé de lui prodiguer n'ont pu le rappeler à la vie.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 25 juin 1864.

Philosophie.

SECTION DES LETTRES.

Dissertation latine : 1er Combes ; 2e Roche

SECTION DES SCIENCES.

Physique : 1er De Valon ; 2e Dardennes.

Rhétorique.

SECTION DES LETTRES.

Version grecque : 1er Valat ; 2e Mespoulet. (Sections réunies.)

Version latine : 1er Valat ; 2e Lagarrigue.

Discours français : 1er Pons ; 2e Gardot.

Seconde.

SECTION DES LETTRES.

Mathématiques : 1er Vertut ; 2e Lauvel. (Sections réunies.)

Narration française : 1er Bonnefoy ; 2e Sers.

Troisième.

Histoire et Géographie : 1er Vialard ; 2e Massé.

Exercices français : 1er Vialard ; 2e Massé.

Quatrième.

Thème latin : 1er Lacarrière ; 2e Guérillot.

Cinquième.

Calcul : 1er Chouet ; 2e Faurie.

Sixième.

Version latine : 1er Lagard ; 2e Pasquet.

Septième.

Version latine : 1er Tardieu ; 2e Agar.

Huitième.

Version latine : 1er Bastide ; 2e Tulet.

Enseignement professionnel.

(Première année.)

Narration : 1er Cournou ; 2e Guilhou.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Ecriture : 1er Géniès ; 2e Gélis.

(Deuxième année.)

Ecriture : 1er Barancy ; 2e Durand.

(Première année.)

Ecriture : 1er Délard ; 2e Labie.

Le Proviseur, LAPRADE.

Direction Générale des Lignes Télégraphiques.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 5 septembre 1864, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg, et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après désignées : 1° acte de naissance ; 2° certificat de délibération du service militaire s'ils ont satisfait à la loi du recrutement ; 3° certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune de leur dernier domicile ; 4° obligation du père, de la mère ou du tuteur à lui fournir 1,200 fr. de pension pendant un stage d'au moins un an, ou, s'il est majeur et jouit de ses biens, déclaration établissant qu'il peut disposer de cette somme. Cette obligation ou cette déclaration doit être accompagnée d'un certificat du maire attestant que le candidat est par sa famille ou par lui-même en position de satisfaire à l'engagement contracté ; 5° une déclaration du lieu d'examen choisi par le candidat ; 6° Diplômes constatant les grades universitaires qu'il aurait obtenus.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 25 juillet, à 4 heures du soir.

Les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit : Ecriture très-nette et très-régulière, orthographe, rédaction française, dessin linéaire, arithmétique, géométrie, physique et chimie, géographie.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le hollandais et le portugais, sera prise en grande considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Les aspirants qui seront nommés surnuméraires à la suite de l'examen devront se rendre à Paris pour y suivre des cours spéciaux de télégraphie. Ceux d'entre eux qui ne se présenteraient pas au siège de l'administation au jour qui leur sera indiqué seraient déclarés démissionnaires.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique ne sera définitive que lorsque leur aptitude physique aura été constatée par le médecin de l'administration.

Depuis longtemps déjà, les circonscriptions des concours régionaux sont fixées, et pour l'anné 1865, les départements qui doivent en être le centre sont désignés. Ainsi, pour l'an prochain, la prime d'honneur sera disputée et le concours se tiendra dans les douze départements suivants : Seine-et-Oise, Orne, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Lot, Ardèche, les Landes et les Alpes-Maritimes.

On comprend très-bien l'importance qu'il y a à désigner d'avance le département de la région qui doit servir de centre au concours et où se disputera la prime d'honneur. Aussi l'administration supérieure, voulant laisser aux concurrents tout le temps nécessaire pour se préparer à la lutte, vient-elle de régler jusqu'en 1868 les centres des concours régionaux, qui ne l'étaient encore que jusqu'en 1865.

Nous espérons être utile à nos lecteurs en leur faisant connaître la décision qui vient d'être prise à ce sujet :

En 1866, la prime d'honneur se disputera et le concours régional se tiendra dans les départements suivants : Aisne, Manche, Yonne, Bas-Rhin, Loire-Inférieure, Indre, Saône-et-Loire, Charente-Inférieure, Tarn, Lozère, Ariége et Vaucluse.

Pour 1667, les douze départements désignés sont : la Somme, le Calvados, l'Aube, le Haut-Rhin le Morbihan, Loire-et-Cher, l'Ain, la Gironde, le Cantal, les Basses-Alpes, les Hautes-Pyrénées et l'Aude.

Enfin, pour 1868, voici quels sont les départements indiqués : Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Marne, Moselle, Finistère, Jura, Charente, Aveyron, Haute-Loire, Haute-Garonne et Hérault.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser à toutes les chambres de commerce des instructions relatives à une nouvelle interprétation de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce.

L'article 19 de cette loi dispose que « Tous produits étrangers portant, soit la marque, soit le nom d'un fabriquant résidant en France soit l'indication du nom et du lieu d'une fabrique française, sont prohibés à l'entrée et exclus du transit et de l'entrepôt et peuvent être saisis en quelque lieu que ce soit, soit à la diligence de l'administration des douanes, soit à la requête du ministère public ou de la partie lésée. »

Mais la cour de cassation a décidé, par un arrêté du 9 avril 1864, que cet article n'est applicable qu'à l'usurpation frauduleuse, faite à l'étranger, soit de la marque, soit du nom d'un fabriquant français, et, par suite, qu'il n'y a eu aucun délit quand c'est du consentement et par l'ordre de celui-ci que son nom et sa marque ont été apposés sur des produits fabriqués à l'étranger.

Cette nouvelle jurisprudence exigeait certaines modifications dans les formalités nécessaires à l'exacte application de la loi. Après s'être concerté avec le département des finances, le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que l'importation et le transit de produits portant la marque ou le nom d'un fabricant français peuvent s'effectuer sous les conditions du tarif, pourvu que la déclaration d'entrée soit accompagnée d'un certificat spécial signé de ce fabricant, et constatant que ces produits ont été fabriqués sur sa demande et qu'ils lui sont destinés. Ce certificat mentionnera, en outre : 1° la nature et la quantité des produits importés ; 2° la description de la marque ou du nom dont ils sont revêtus. La signature devra être légalisée par l'autorité municipale du domicile du négociant français.

Cette restriction libérale, apportée aux mesures répressives de la loi, est d'un très grand avantage pour ceux de nos industriels qui, trouvant à l'étranger soit une main d'œuvre, soit une matière première moins chère, ont intérêt à y faire fabriquer leurs produits. Aussi, le ministre a-t-il invité les présidents des chambres de commerce à porter sa décision à la connaissance des industriels et des commerçants de leurs circonscriptions respectives et à leur recommander la plus scrupuleuse exactitude dans la rédaction du certificat d'origine, car les produits omis ou imparfaitement désignés sur cette pièce retomberaient sous l'application rigoureuse de la loi.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 26 juin 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Un cimetière. — Salon de 1864 (3e article) Guilia (nouvelle. — Tableaux reproduits par *l'illustration*. — Autobiographie d'un poëte. — Gazette du palais. — Capture de Nicolas Jordan. — Pierre à sacrifices et ses accessoires exposés au Musée de Mexico. — Partie de cricket au bois de Boulogne. — Bulletins bibliographiques. — M. Adolphe Garnier. — Les bains de mer de Cherbourg.

Gravures : Rassemblement populaire devant la porte de la Casba à Tunis. — Un Cimetière. — Combat entre *l'Alabama* et le *Kerseage* en vue de Cherbourg. — Tableaux reproduits par l'illustration (6 gravures). — Capture de Nicolas Jordan (2 gravures). — Pierre à sacrifices exposée au Musée de Mexico. — Le mois de juin. — Grand Match (partie) de cricket gagnée par les joueurs Français sur les joueurs Anglais au bois de Boulogne. Inauguration du nouvel établissement des bains de mer de Cherbourg ; le bal. — Nouvel établissement des bains de mer de Cherbourg. — Rebus.

☞ **Il a été perdu un bracelet, de la Salle de Spectacle à la rue des Augustins. — Le rapporter au bureau du Journal, il y aura récompense.**

INDUSTRIE VINICOLE

DEUXIÈME ARTICLE

Erratum. — Il s'est glissé dans notre dernier N°, une faute de ponctuation qui change le sens de deux phrases. A la 2e page, 3e colonne, 4e paragraphe, 8e ligne, lisez : *De Rouen à Paris, pour les uns et les autres, le trajet était exactement le même.*

Théâtre de Cahors

Demain jeudi 30 juin 1864.

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

Opéra comique. en 3 actes, de M. Ambroise Thomas.

AU PRINTEMPS

Comédie en vers.

On commencera à 8 heures.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 juin 1864.

7 Versements, dont 1 nouveau	900f	»
5 Remboursements, dont 3 pour solde	1,855	22

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

POLOGNE.

Une correspondance de Varsovie, adressée à *la Voix*, donne le texte d'une adresse présentée à S. M. l'Empereur par le clergé du diocèse de Sandomir. Cette adresse, datée du 9 (21) mai, porte la signature de Mgr. Jusczinski, évêque de Sandomir, de tous les membres du chapitre diocésain et d'autres ecclésiastiques de ce diocèse. C'est le premier document de ce genre qui ait été signé exclusivement par des ecclésiastiques circonstance d'autant plus remarquable que le fait s'est produit dans le gouvernement de Radom et qu'il indique que l'ordre est actuellement rétabli dans cette province.

Voici cette adresse :

« Auguste monarque !

« Où est le peuple doivent aussi être ses prêtres ! Le peuple polonais, par les adresses qu'il présente, comparaît devant Ton trône pour accomplir un devoir qui incombe à Tes sujets ; c'est dans les mêmes intentions et dans le même but que le clergé vient se joindre au peuple. Toutes les populations du pays, à la suite d'affligeants évènements, implorent Ton pardon et demandent que la faveur et la protection du Souverain leur soient rendues. De même faisons-nous, nous qui sommes les pasteurs des fidèles, étant conjointement avec eux Tes sujets.

« La sainte religion dont nous sommes les ministres est une religion de charité et de paix ; nous désirons donc, magnanime Souverain, que sous Ton sceptre tout-puissant la paix et l'amour paternel fleurissent et que notre église y puise sa prospérité

« Rejette dans l'oubli, auguste monarque, le triste souvenir d'un temps maintenant passé, et daigne permettre que le clergé tout entier, conjointement avec le peuple, jouisse de Ta faveur tant désirée.

« Daigne permettre, auguste souverain, que ceux mêmes qui ont outragé Ton trône puissent voir en Toi un père clément, afin qu'à l'avenir nous puissions tous adresser au Très-Haut, du fond de nos cœurs, d'ardentes prières pour Ta prospérité, et qu'il nous soit donné de pouvoir T'offrir la constante assurance de notre soumission et de notre attachement à nos devoirs de sujets fidèles. »

ITALIE.

Les lettres de Rome du 22 signalent une allocution prononcée par le Cardinal-doyen à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement de Pie IX. Le Cardinal-doyen a exprimé l'espoir que le Pape conserverait sa couronne temporelle. Le Saint-Père a répondu qu'il attendait seulement un secours de Dieu et qu'il espérait que les ennemis de l'Eglise, imitateur de la révolte d'Absalon seraient percés, non par des lances, mais par les rayons de la lumière divine : Dans sa réponse au Sénateur de Rome, le Pape a manifesté de nouveau ses regrets des persécutions, dirigées par les Russes contre les catholiques polonais. Rome a été illuminée le soir de la fête. Le Pape a accordé des commutations de peine à 26 condamnés politiques.

On écrit de Naples, 20 juin :

« Garibaldi est arrivé avant-hier dans la matinée à Ichia, à bord du yacht du duc de Sutherland. Il est allé aussitôt s'installer à la Villa Mansi qui appartient au noble Duc. Garibaldi est accompagné de son fils aîné Menotti et de quelques personnages autres encore inconnus. Cette nouvelle a surpris tout le monde. On a remarqué que les journaux libéraux, si intéressés à en être informés, ne l'ont point publiée. C'est *l'Avenir* journal du gouvernement qui l'a seul donnée.

« Le conseil municipal, la Francmaçonnerie napolitaine, les sociétés ouvrières se réunissent pour savoir ce qu'il y a à faire. Il est probable que de grandes démonstrations vont avoir lieu.

Le Général de la Marmora qui est occupé ici sans relâche depuis trois ans, allait prendre un long congé. Il avait même renvoyé quelques uns de ses domestiques ; l'arrivée du général Garibaldi l'a obligé d'ajourner ses plans de voyage. Il paraît qu'il devait se rendre en Danemark pour voir par lui-même le théâtre de la guerre. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

29 juin.

L'Empereur est attendu après-demain à Paris et on parle d'une revue des troupes récemment cantonnées dans la première division militaire.

—Le 15e volume de la correspondance de Napoléon 1er vient d'être mis en vente. Il comprend la période de 1806 à 1808 dans laquelle figurent la bataille de Friedland et un grand nombre d'importantes mesures politiques et économiques.

—La *Vigie de Cherbourg* annonce que plusieurs officiers mexicains prisonniers de guerre internés en France sont attendus dans ce port où ils s'embarqueront pour retourner dans leur patrie.

—Dimanche prochain aura lieu à Château-Thierry une grande fête en l'honneur de La Fontaine.

—Pour l'inauguration de la liberté des théâtres, la Porte St-Martin donnera le 1er juillet, le Barbier de Séville et Tartufe. Le lendemain, l'Avare et Norma.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde se disposent, dit-on, à faire un voyage en Italie.

— On annonce l'arrivée à Paris du général Nessin-Sllainoï envoyé du bey de Tunis auprès de l'Empereur des Français.

— La nouvelle d'une entrevue à Fontainebleau ou à Bade entre l'Empereur Napoléon et l'Empereur Alexandre est complètement démentie.

— La Congrégation de l'Index a condamné 13 ouvrages parmi lesquels on remarque les Misérables, de Victor Hugo ; les romans de Balzac et de Frédéric Soulié ; Jésus, Moïse, Mahomet, par le baron Orbach ; la vie de Jésus, de Renan, etc.

— L'*Europe*, à laquelle nous laissons la responsabilité de son récit, raconte ce qui suit sur la fin tragique de Couty de La Pommerais, ou plutôt ce qui a suivi cette fin :

Ainsi, dit-elle, de cette exécution accomplie un matin sur une place écartée, à l'heure où le soleil monte à l'horizon et que les arbres frémissent sous les effluves de la vie qui se réveille, il ne restera rien... qu'une expérience tendant à démontrer que le sentiment survit quelques temps encore à la décollation. Quand la tête et le corps du condamné furent arrivés à destination un médecin prit la tête, la placa devant lui, et approchant sa bouche de l'oreille gauche, cria :

— La Pommerais !

La paupière de l'œil gauche s'agita, s'entr'ouvrit, et, à travers la frange des cils disjoints, l'interrogateur aperçut l'œil à demi éteint du mort qui le regardait.

L'expérience fut répétée de l'autre côté, et à l'oreille droite on cria encore :

— La Pommerais !

La paupière de l'œil droit fit un effort pour s'entr'ouvrir, et la lèvre remua comme dans un frémissement vide.

— Un procès qui promet d'être curieux, vient de commencer au tribunal de commerce. Il était inscrit au rôle de la séance de mercredi. Nadar, notre grand et universel Nadar, attaque devant les juges consulaires les Godard, naguère ses compagnons dans les campagnes de navigation aérienne ; Nadar sera assisté par M. Schaye, dans cette instance, mais on assure qu'il s'est réservé le droit de prendre la parole, et il se propose d'exposer lui-même ses griefs. Les débats promettent d'être piquants ; ils seront surtout sérieux. On raconte qu'il serait possible que plus tard ils allassent devant une autre juridiction. En attendant, une certaine agitation règne aujourd'hui dans le monde des aéronautes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Voici quelques moyens faciles de reconnaître les falsifications du vinaigre :

Une goutte de vinaigre de bonne qualité, jetée sur un morceau de papier blanc, ne laisse par l'évaporation aucune trace sensible ; mais s'il contient de l'acide sulfurique, la tache noircit, et elle jaunit si ce vinaigre a été additionné d'acide nitrique. Le papier bleu de tournesol, rougi par le vinaigre, mis à sécher passe insensiblement au violet, mais s'il a été additionné d'un acide minéral, le rouge persiste indéfiniment.

Tout vinaigre suspect, mis à évaporer à siccité dans une cuiller d'argent, avec un fragment de carbonate de soude, et qui, calciné, laissera dégager une odeur empyreumatique (de goudron), peut être considéré comme conte-

nant de l'acide acétique provenant de la distillation du bois, et quelque bien rectifié qu'il ait été, le procédé que nous indiquons décélera la présence de cet acide, n'entrât-il dans le mélange que dans la proportion de 5 0/0.

PLACEMENT HYPOTHÉCAIRE.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DES

BOULEVARDS DU TEMPLE

Emission de huit mille obligations de 500 francs (soit quatre millions de francs) portant intérêt à 5 0/0, payable par semestre, et remboursables en 31 annuités, AVEC PRIME PROGRESSIVE.

Garantie; 1re hypothèque sur HUIT MILLIONS d'immeubles situés dans le quartier le plus populeux et le plus commerçant de Paris, à quelques pas de l'emplacement des anciens théâtres du boulevard du Temple.

Les fonds de cette émission sont destinés à la construction de trois Théâtres dont les baux sont signés, une Salle de concerts, et sept Maisons bourgeoises, sur 9,000 mètres de terrain appartenant à la Société.

Remboursement. — Outre l'intérêt à 5 0/0 payable par semestre, le remboursement s'effectuera en 31 annuités, soit 258 obligations par an, avec bénéfice progressif; savoir :

1re année à	525	12e année à	775	23e année à	1,050
2e »	525	13e »	800	24e »	1,075
3e »	550	14e »	825	25e »	1,100
4e »	575	15e »	850	26e »	1,125
5e »	600	16e »	875	27e »	1,150
6e »	625	17e »	900	28e »	1,175
7e »	650	18e »	925	29e »	1,200
8e »	675	19e »	950	30e »	1,225
9e »	700	20e »	975	31e »	1,250
10e »	725	21e »	1,000		
11e »	750	22e »	1,025		

Le tirage aux sort étant interdit par la loi, le remboursement aura lieu, à raison de 258 obligations par année, suivant l'ordre des demandes faites par les obligataires dans les trois mois qui précéderont l'époque de remboursement.

Versemens : 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition, 75. un mois après, et 30 fr. par mois pendant les 10 mois suivans.

La souscription sera close dès que le chiffre de l'émission sera couverte. Les souscriptions du dernier jour seront seules sujettes à réduction.

Les Actionnaires de la Compagnie auront le droit de préférence dans la souscription à raison d'une obligation pour une action.

On souscrit à Paris, au siége social, boulevard du Temple, 36, et de la province, par l'envoi de billets de banque ou de valeurs sur Paris à l'ordre de M. AMIEL, directeur-gérant.

On souscrit aussi chez les banquiers correspondans de la Compagnie.

---

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Koeke appelait, à si juste titre, *un remède béni, un magnifique présent du Ciel.* Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraiche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Nous croyons devoir faire connaître la liste des Ecoles de dressage dirigées ou subventionnées par l'administration des Haras. On trouve dans ces établissements des chevaux tout dressés ou les facilités de faire dresser ceux qu'on aurait achetés directement à l'éleveur.

Ecoles de dressage dépendant de l'Administration des Haras.

Ecole de dressage de Caen, (Calvados).	Dr. M	de Montigny.
do de Seés, (Orne)....	»	Camusat.
do de Rochefort, (Charente infre)	»	de Cugnac.
do de Napoléon-Vendée (Vendée)	»	Talma.
do de Toulouse, (Hte. Garonne)	»	Loyer.
do de Nancy (Meurthe)	»	de Susleau.

Etablissements subventionnés.

Ecole de dressage de Bordeaux, (Gironde)	Dr.	M. Cabanau.
do de Tarbes, (Htes. Pyrénées)	»	Fourcade-Peyraube.
do de Pau, (Basses-Pyrénées)	»	Borda.
do de Dorat, (Hte. Vienne)	»	Vandeuil.
do d'Etrepagny, (Eure)	»	Lecoulteux de Cautelau.
do de Feurs, (Loire)	»	do
do d'Airel près St. Lo, (Manche)	»	Herbin.
do de Nantes, (Loire-Inférieure)	»	de Pons.
do de Rennes, (Ille et Vilaine)	»	Vizzani.
do de Poitiers, (Vienne)	»	Allain.
do d'Angers, (Maine-et-Loire)	»	de Goltz.
do de Mesle sur sarthe, (Orne)	»	Bazille.
do de Dozulé, (Calvados)	»	Pascal Joubin.

Une Ecole de dressage subventionée est également en voie de formation, à Saint-Maixen, Deux-Sèvres).

On croit également devoir signaler l'existence d'une Ecole d'entraînement au Pin (Orne) sous l'habile direction de Briggs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

16 juin Duperrin (Emile), rue du Cheval-Blanc.
26 — Alexandre (Basile), rue Coin-de-Lastié.
28 — Grelet (Anna-Françoise), boulevard Nord.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 juin 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	65 70	» »	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 85	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	93 75	» »	» »

28 juin.

au comptant :			
3 pour 100	65 85	» 15	» »
3 p. % emprunt de 1864.	65 90	» 05	» »
4 1/2 pour 100..	93 40	» »	» 35

29 juin.

au comptant :			
3 pour 100.....	65 75	» »	» 10
4 1/2 pour 100.....	93 25	» »	» 15

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Gintrac.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 38, de Vayrac à Saint-Céré, partie comprise sur le territoire de la commune de Gintrac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant monsieur le Maire de la commune de Gintrac, le sieur Souladié (Pierre), de Gintrac, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, **no 38**, de Vayrac à Saint-Céré,

Savoir :

20 ares de terre (A. 139),

moyennant la somme de six cent francs, ci.. (600 fr.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 1er Juillet 1864.

Le Préfet du Lot,
chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,
Signé : Ch. DE PEBEYRE.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — *Les frais de recouvrement seront à leur charge.*

EMPRUNT ROMAIN

5 0/0

DE 50 MILLIONS DE FRANCS

(décrété par bref pontifical du 26 mai 1864)

SOUSCRIPTION OUVERTE A PARTIR DU 10 JUIN.

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr. d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur, le 1er octobre et le 1er avril, à *Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers. Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne.*

REMBOURSEMENT EN 36 ANS PAR TIRAGE ANNUEL.

Cet emprunt est émis par la banque de *Crédit foncier et industriel* établi à *Bruxelles* (Belgique), directeur, *M. A. Laugrand-Dumonceau*, et à l'étranger par les succursales et établissements financiers correspondants de la banque de Crédit foncier et industriel (succursale à Paris, rue du Helder, 3).

MM. E. Blount et Cie, banquiers, rue de la Paix, 3, et leurs correspondants dans les départements se chargent de recevoir et de transmettre les souscriptions de l'Emprunt romain 5 0/0 de cinquante millions.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e éditition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE CARROSSERIE

P. BREIL, rue du Lycée, à Cahors.

FORGE, — CHARRONNAGE, — MENUISERIE, — PEINTURE, — CARROSSERIE, SELLERIE, — HARNAIS, — ARTICLE DE VOYAGE.

Favorisé par la nombreuse clientèle qui a bien voulu m'accorder sa confiance, je viens d'établir, rue du Lycée, un établissement complet de Carrosserie.

Etant le seul de Cahors qui réunisse dans mon établissement les cinq différents corps d'état qui concourent à l'art de la Carrosserie, et m'étant adjoint des ouvriers de premier ordre, je puis aujourd'hui défier toute concurrence.

Les différents travaux se confectionnant tous dans mes ateliers, sous ma direction, et avec des marchandises de premier choix, offriront aux acheteurs toute garantie d'élégance et de solidité.

J'ai également attaché à mon établissement un ouvrier harnacheur qui ne s'occupe que de cette partie.

Les prix, toujours proportionnés au fini du travail, seront traités avec la plus grande modicité.

A LA REINE DES FLEURS.

PARFUMERIE A BASE DE LAIT D'IRIS

L.T.PIVER

Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR

SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE

et du **LAIT D'IRIS** pour la **TOILETTE** et le **TEINT.**

***Entrepôt général, boulevard de Strasbourg*, 10.**

PARIS.

DÉPOTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

Concurrence de CAHORS à ASSIER

DOUBLE SERVICE

Partant tous les jours de **CAHORS**, à Midi, arrivant à **ASSIER** pour le train qui va à **CRANSAC** et à **RODEZ** et les concurrences qui vont de **FIGEAC** à **ORLIAC.**

Revenant **d'ASSIER** à **CAHORS**, après le train qui vient de **RODEZ** et arrivant le soir à sept heures et demie à **CAHORS.** — Prix très-modérés. —

ÉTUDE de Me Ch. B. De LAROMIGUIÈRE, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Le seize juillet 1864, en audience publique et à onze heures du matin, seront vendus d'autorité de justice les biens appartenant à Jean Vaysse, domicilié à Aurimont, commune de Gigouzac.

Ces biens consistent en terres labourables, bois, friches, vignes et frais, et ont une contenance totale de seize hectares quarante-sept ares, et d'un revenu matriciel de deux cent cinquante-cinq francs soixante-un centimes. Ces immeubles seront vendus en six lots, dont les mises à pris totales s'élèvent à trois mille cent francs.

Pour le détail des immeubles à vendre et de la composition des lots, voir le numéro du *Courrier du Lot* du huit juin courant.

Pour les détails de la vente, s'adresser à Me Charles Besse de Laromiguière, avoué poursuivant la vente.

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE

PÉTROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'HUILE de **PÉTROLE**, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

A VENDRE

Un jardin, situé sur le cours Fénélon. — S'adresser à Mme Tulle, sur le même cours. On donnera toute facilité pour le paiement.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC,

(Station de chemin de fer)

près et par AUBIN (Aveyron).

EAUX MANGANÉSIENNES, souveraines contre les *maladies du foie, gastralgies fièvres intermittentes rebelles.* Les eaux de la source Basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr.; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy régisseur. A Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérables.

UN ETABLISSEMENT DE BAINS vient d'être créé dans le parc même des eaux de CRANSAC. — Ces bains ferrugineux s'associent de la manière la plus avantageuse à l'usage de l'eau des anciennes sources RICHARD, contre les *engorgements des viscères abdominaux, la chlorose, la leuchorrhée l'anémie générale, les ulcères scrofuleux, le carreau des enfants, etc.*

ETUVES NATURELLES PRATIQUÉES DANS LE FLANC DES MONTAGNES EMBRASÉES.

ADMINISTRATION SÉVAL et Cie

Nouveau service de Messageries, à partir du 2 juillet, avec de belles Voitures à deux corps, de Montauban à Cahors, passant par Molières et Castelnau : Départs de Montauban à 4 heures du soir; de Cahors, à 10 heures du soir.

GRANDE VITESSE PRIX. — RÉDUITS.

Bureaux : à Montauban, place d'Armes; à Cahors, veuve Delrieu, dit Pistolet, sur les Boulevards.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les *rhumes* et *affections de poitrine*; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 8 fr. la paire.

Chez BAYLES, Jne, rue de la Liberté, A Cahors.

AVIS AUX AGRICULTEURS

GUANO D'ALGÉRIE

pulvérisé, surfin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne ainsi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algérie rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix: 24 fr. les 100 k. ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c les 50 k; Plâtre à marner, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BÉDE, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts:

A Mercuès, chez M. le Maire;
A Larroque, chez M. Bonnemort;
A Vers, chez M. Magneval, aubergiste;
Au Bousquet, chez M. Moles, menuisier;
A Douelle, chez M. Arnaudet, dit Jarnave, aubergiste.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'Ecole de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dyssenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez *Gazette des Hôpitaux.*) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est laseule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez *France médicale, Union médicale.*)

DÉPOT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS

A la Pharmacie centrale **VINEL**, à la pharmacie **MIRC** et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — **Les FRÈRES CABANES**, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

MASSABIE

— arquebusier —

Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.